

20 mars 2026

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Investment Funds

---

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Funds – Global Convertible Fund (EUR) (le « Compartiment absorbé ») sera absorbé par le compartiment JPMorgan Investment Funds – Global Income Fund (le « Compartiment absorbant »), dans lequel vous détenez des actions, le 24 avril 2026.

**Cette fusion n'aura aucun impact négatif sur la valeur, les frais ou la performance de votre investissement.**

Le Gestionnaire financier a l'intention de convertir le portefeuille du Compartiment absorbé en liquidités et quasi-liquidités telles que des dépôts auprès d'établissements de crédit, instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire pendant une courte durée en préparation de la fusion. A la date de la fusion, ces liquidités et quasi-liquidités seront transférées dans le Compartiment absorbant et viendront donc gonfler ses actifs sous gestion. Ces liquidités et quasi-liquidités seront utilisées pour acheter des titres conformément à la politique d'investissement du Compartiment absorbant, comme s'il s'agissait d'une souscription dans le Compartiment. Le portefeuille du Compartiment absorbant ne fera pas l'objet d'un rééquilibrage du fait de la fusion, que ce soit avant ou après celle-ci.

Il ne supportera aucune dépense associée à la fusion.

**Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après.** Les ordres de souscription, de conversion et de rachat au titre du Compartiment absorbant ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Pour toute question après lecture des informations fournies ci-dessous, veuillez contacter le siège social ou votre représentant local.



**Peter Schwicht**

*Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 21 avril 2026 à 14 h 30 (CET)

**Motif de la fusion**

Le Conseil d'administration du Compartiment absorbé estime que les perspectives de croissance du Compartiment absorbé sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment de le fusionner avec le Compartiment absorbant, lequel est doté d'un meilleur potentiel de croissance.

**La fusion**

Date de la fusion	24 avril 2026
Date limite de réception des ordres de conversion/rachat	21 avril 2026 à 14 h 30 (CET)
Compartiment absorbant	JPMorgan Investment Funds – Global Income Fund
Compartiment absorbé (Compartiment qui sera absorbé par le vôtre)	JPMorgan Funds – Global Convertibles Fund (EUR)

**Les SICAV**

Nom de la SICAV absorbée	JPMorgan Funds
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B8478
Nom de la SICAV absorbante	JPMorgan Investment Funds
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 49663
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	OPCVM
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

---

## Vos options

- 1. Ne pas intervenir.** Votre placement évoluera comme auparavant.
- 2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre Compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite à la page précédente. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3. Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite à la page précédente.

**Nous vous invitons à passer les options 2 ou 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.**

Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

**Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée,** sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite de la page précédente. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus du Compartiment absorbant, restent d'application.

Actionnaires allemands : La fusion vise à être neutre sur le plan fiscal, conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.

De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises du Compartiment absorbé, le DIC, le prospectus et les derniers rapports financiers de chacun des Compartiments, sont disponibles à l'adresse [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).

Les actionnaires ont la possibilité d'obtenir le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur la fusion en s'adressant au siège social ou à leur représentant local.